

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par
M. Savary

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« de ses membres »

les mots :

« des membres du comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.